



Le Chasseur de l'Aube

Fédération départementale

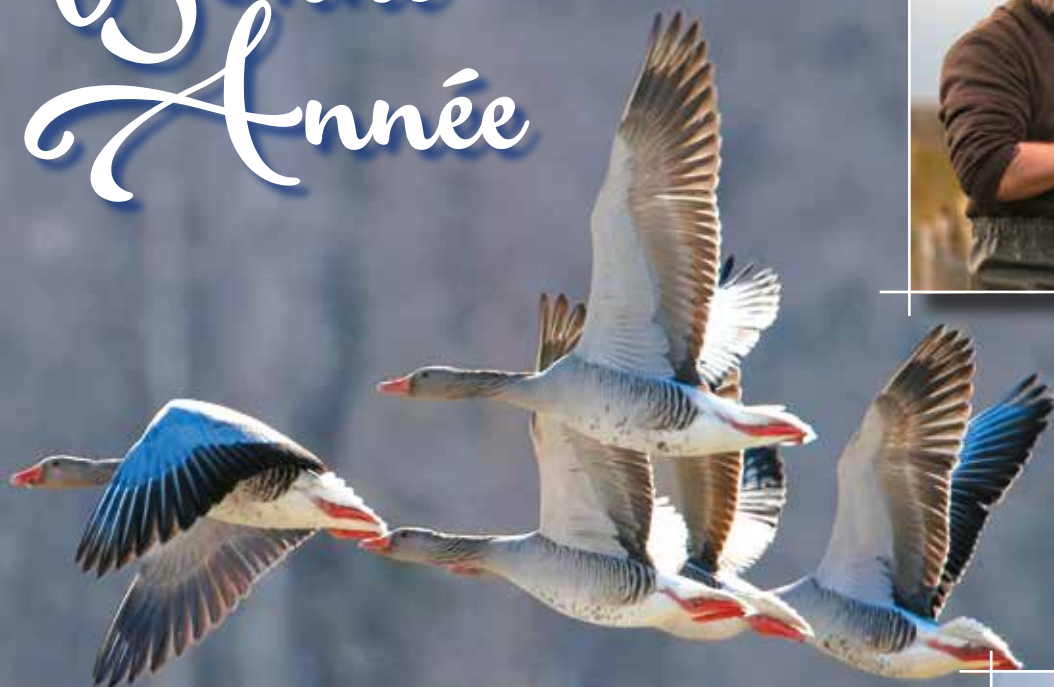


des chasseurs de L'AUBE

JANV 2017 n°95

REVUE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AUBE

*Bonne
Année*



Partager



Gerer



Chasser

MARCHAND JEAN-PIERRE

**ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS**

**Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs**

**06 30 52 63 44
06 14 89 20 75**



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier

10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.

Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,

Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances

Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière

10110 VITRY LE CROISE

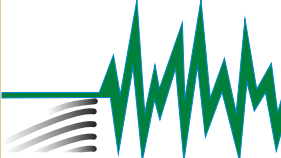
N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances

Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement.
S.A. au capital de 15 000 000 €. - R.C.S. Paris B 344 842 596.
Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. www.conservateur.fr

Photo : © Jean-Pierre Marchand - Document non contractuel. Le Conservateur ne garantit pas la performance.

 **Protec'**
Environnement

Professionnels et particuliers

Conseils d'achat et de pose

A votre service depuis 1999

- **CLÔTURE ÉLECTRIQUE :**
protection des cultures, parcs...
- **MATÉRIEL D'ÉLEVAGE**
- **CAGES DE TRANSPORT**
- **CAGES PIÈGE :**
pies, renards, ragondins, lapins...

Service après-vente

Matériel garanti et homologué

1 avenue du 106° R.I. - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE

TÉL. 03 26 65 26 40 - 06 87 13 61 13

clotureelectrique@protecenvironnement.com

www.protecenvironnement.com



Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Edito



Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos : FDC Aube et FNC. J.P. Leger.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle - 10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-320/o - 1^{er} trim.
2017 - Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.

Les éditos sont souvent l'occasion de brosser les grandes actualités.

Au premier rang nous avons le départ en retraite de Philippe Hecht directeur de notre fédération depuis 1996. Nous pouvons le remercier pour son engagement en faveur de la chasse auboise et lui souhaiter une agréable retraite. Pour lui succéder, le conseil d'administration a souhaité faire confiance à Bruno Baudoux, qui connaît déjà très bien le département et les dossiers à enjeux. Le développement de nos territoires et la concertation avec nos différents partenaires doivent constituer le socle de notre réflexion et de nos ambitions pour engager l'action !

Ces dernières semaines, de nombreuses activités ont été organisées, un dimanche à la chasse, une journée de chasse consacrée aux chasseresses, une formation aux premiers secours, une réunion perdrix pour les gestionnaires de perdrix, la démonstration du Sem Obord, la réunion fédérale grande faune sur les équilibres sylvo-cynégétiques ou encore la première réunion fédérale sur le suivi sanitaire de la faune sauvage suite à la grippe aviaire... Nous sommes en ordre de marche !

Nos actualités dépassent le cadre de notre département avec la naissance maintenant officielle de la fédération régionale des chasseurs du grand est. Nous passons de 4 départements à 10 avec de très fortes particularités... espérons que cette jeune structure soit dans l'assemblage des énergies et non dans le clivage. Elle est présidée par M. Jacky Desbrosse président de la fédération de la Marne. Pour notre département nous serons deux représentants, M. Patenere et moi-même.

Il me paraît également essentiel de revenir sur un point très important qui est la sécurité. Elle est la clé de voûte de notre loisir, la négliger se traduirait par notre discrédit aux yeux du grand public. La sécurité doit rester pour nous tous une priorité !

Avant de vous laisser à la lecture de ce dernier « Chasseur de l'Aube », je vous demande également courtoisie et tolérance vis-à-vis des autres usagers de la nature. Cette proximité doit nous permettre de faire découvrir notre loisir en restant mobilisés contre l'interdiction de la chasse du dimanche.

Avec l'ensemble du conseil d'administration et de tout le personnel, je vous souhaite une très belle année 2017 dans la bonne humeur et la convivialité.

Claude Mercuzot





Déclaration et enregistrement des armes de chasse

Les démarches de déclaration et d'enregistrement à accomplir par le chasseur.

La préfecture du département de résidence reste l'unique référence dans ce domaine.

- Pour les chasseurs n'ayant pas ou plus en leur possession leur récépissé de déclaration ou d'enregistrement, ils doivent effectuer les démarches uniquement en Préfecture.

- Qu'il s'agisse d'une arme soumise à déclaration ou à enregistrement, ils devront compléter un formulaire CERFA sur lequel figureront les informations relatives à l'arme, objet de cette démarche, en précisant en particulier ses caractéristiques :

type d'arme, marque, modèle, calibre, fabricant, mode de percussion, système d'alimentation, type et nombre de canons, longueur de l'arme et des canons, nombre de coups...

Après vérification de leur situation au regard du FINIADA (fichier des interdits d'armes) en particulier, la préfecture délivrera un récépissé

de déclaration ou d'enregistrement à conserver précieusement, celui-ci étant indissociable de l'arme.

- Lors de l'acquisition d'une arme de chasse chez l'armurier, celui-ci effectuera la démarche pour le compte du chasseur.
- La vente entre particuliers est également possible : il suffit de transmettre le formulaire dit CERFA une fois complété à la préfecture avec une copie du permis de chasser, de la validation et d'une pièce d'identité.

POUR INFORMATION

- le vendeur doit conserver les documents pour une période de cinq ans.

Site internet des formulaires CERFA : www.interieur.gouv.fr

Pour les armes de catégorie «B» (soumise à autorisation), dès l'instant où vous êtes en possession du récépissé relatif à votre arme, vous devez l'avoir sur vous en permanence pour pouvoir le présenter à toute entité habilitée qui effectuerait un contrôle (ou copie du document).

Transport et stockage des armes de chasse

Comment transporter une arme de chasse ?

Pour pouvoir être transporté à bord d'un véhicule – voiture, remorque...

- l'arme de chasse ne doit pas être immédiatement utilisable.

Elle doit donc :

- être déchargée ;
- et être démontée ou placée sous étui fermé (pas d'obligation de fermer à clef). L'étui peut être une mallette, un fourreau ou une « chaussette ». Le permis de chasser vaut titre de transport légitime.

Comment stocker une arme de chasse ?

Au domicile, l'arme doit être conservée :

- déchargée ;
- inaccessible : conservée dans un coffre-fort ou dans une armoire forte, ou ;
- inutilisable par démontage d'une pièce essentielle conservée à part ou tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme (câble dans les pontets, enchaînement à un râtelier...).
- Les munitions doivent être conservées séparément, dans des conditions interdisant l'accès libre.

La détention d'une arme de chasse et de munitions nécessite uniquement un permis de chasser, la validation n'est pas nécessaire.



Une Bonne retraite

Philippe HECHT, après de bons et loyaux services à la Fédération des Chasseurs de l'Aube, a quitté la « maison chasse » souhaitant faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} octobre.

Philippe Hecht a su évoluer professionnellement au sein de nos structures fédérales. Il a commencé sa carrière comme technicien à la FDC des Alpes Maritimes pour rejoindre par la suite l'Aube en 1980. Dans le département, il a occupé successivement les postes de technicien, technicien supérieur puis directeur. Cette nomination par M Marquot se fait en 1996, poste inoccupé depuis le décès de M Brisson.

Depuis 1980, 36 ans déjà !

Durant son passage à la fédération des chasseurs de l'Aube, il aura permis aux chasseurs d'exercer leur passion dans les meilleures conditions possibles.



Grâce à des propos directs et un travail en équipe, Philippe Hecht a contribué à la gestion de la faune sauvage et en particulier au développement du grand gibier.

Il a su s'appuyer sur les acteurs de terrain et en partenariat avec le DDT, les professions

agricoles et forestières; il a pu mettre en place le premier schéma départemental cynégétique en 1996.

Nous lui souhaitons une bonne et agréable retraite !

Pour le remplacer Bruno Baudoux a pris la direction de la Fédération des Chasseurs de l'Aube début Novembre suite au conseil d'administration du 20 octobre.

Auparavant, il était le directeur adjoint et responsable du service technique.

«Nous devons retrouver un esprit plus conquérant pour engager une réflexion plus globale sur la communication auprès du grand public et des collectivités pour une meilleure reconnaissance de notre loisir. Il faut également développer de nouvelles approches agro-environnementales au service de la chasse pour nos écosystèmes car l'avenir de nos territoires de plaine doit rester une de nos priorités.»

Claude Mercuzot

La Commission Fédérale sur la grande faune à l'écoute des forestiers

Les dégâts commis par la grande faune sur les régénérations forestières sont souvent évoqués dans les différentes instances départementales et il était important pour les administrateurs et présidents de GIC Grand Gibier qui composent la Commission Fédérale « Gestion de la grande et de l'Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique » d'aller constater sur le terrain la réalité des problèmes forestiers. Cette sortie s'est effectuée en Domaniale du Temple sur le massif de la Forêt d'Orient le 30 Novembre 2016. Durant une heure et demie les agents de l'ONF ont présenté des placettes protégées ou pas de la dent des ongulés, ils ont parlé des différents suivis sylvicoles mis en place et nous ont fait part de leurs difficultés à renouveler les peuplements suite aux concentrations trop importantes de grands animaux. Même si il a été difficile de rapprocher les points de vue, les échanges furent francs et constructifs. Tout le monde s'accordant toutefois sur la complexité à trouver le fameux équilibre sylvo-cynégétique. Guy GUERIN le président de cette commission s'est félicité de la bonne tenue des débats et en conclusion a souhaité que cette première sortie sur le terrain en appelle d'autres sur d'autres thématiques et d'autres massifs.



La nouvelle commission zone humides – veille sanitaire reste mobilisée !

Le 24 novembre à l'initiative de la Fédération des chasseurs de l'Aube, une première réunion de suivi «grippe aviaire» avec les services de l'état (DDCSPP, DDT, ONCFS et DSV10) s'est tenue lieu au siège de la Fédération.

Les échanges constructifs doivent nous permettre d'appréhender au mieux cette situation qui perturbe déjà la chasse dans notre département.

« Les chasseurs sont des sentinelles de la santé publique et animale, alors laissez-nous chasser ! et nous remplirons notre rôle d'alerte .»

Roger Patenere





Un Dimanche à la Chasse

La Fédération Départementale des chasseurs de l'Aube, avec l'appui de 2 territoires de chasse volontaires, ont mené une opération, baptisée « Un dimanche à la chasse », cette manifestation nous permet ainsi d'affirmer notre volonté à nous ouvrir sur l'extérieur et de réussir le pari d'une cohabitation bien comprise entre les chasseurs et les autres usagers des milieux naturels.

L'opération 2016 s'est déroulée le Dimanche 16 Octobre.

Chasseurs, randonneurs et autres utilisateurs de la nature se sont ainsi donné rendez-vous. Cette initiative qui se passe toujours dans une grande convivialité consistait à proposer aux participants de découvrir une journée de chasse telle qu'elle est pratiquée sur nos territoires.

Equipés de leur gilet orange offert pour l'évènement, une vingtaine de non chasseurs ont ainsi accompagné les chasseurs sur le terrain en toute sécurité, et posé toutes les questions qu'ils souhaitaient. A midi, un repas convivial a été partagé en commun afin de poursuivre les discussions.

A l'issue de cette journée et après les honneurs rendus au gibier, chaque participant est reparti avec différents documents présentant les actions conduites par les chasseurs.



La chasse dans notre assiette !

C'est dans le cadre du salon de la gastronomie à Troyes le 14 Novembre que s'est déroulée la toute première dégustation de venaison, cette première participation a pu se réaliser grâce aux partenariats de Terre et Vigne, du CFA de Pont-Sainte-Marie et de l'interprochasse, qui nous a fourni pour l'occasion des terrines de faisan, un clin d'œil pour nos éleveurs de gibier.



Très impliqué dans la promotion de la chasse par l'art culinaire, Serge Vavon a mis en valeur notre passion en cuisinant de la biche à la plancha avec une sauce dont il a le secret !



Cet événement est pour nous une occasion unique de faire partager le plaisir de la chasse à travers une dégustation de gibier, 100% bio !

Samedi 8 Octobre dernier, les chasseurs utilisateurs de chiens d'arrêt et de spaniels se sont de nouveau donné rendez-vous à Payns pour la sélection départementale 2016 des Rencontres Saint-Hubert.

En effet, les terrains des sociétés de chasse de Payns et de Savières ont été confortés pour accueillir cette manifestation annuelle, symbole de l'investissement de chacun pour permettre d'avoir un territoire de qualité. Et de qualité, parlons-en ! Sur les terrains et c'est toujours là que la différence se fait, les juges ont pu, sans aucun à priori, observer, scruter et départager de magnifiques duos chasseur-chien, tout en osmose et bien dans l'esprit de ces rencontres.



Nous avons de surcroît cette année de nouveaux visages avec de beaux et bons chiens que nous espérons revoir l'an prochain.

Au terme d'une grosse matinée, où les participants ont été répartis sur 3 batteries et où ils ont pu évoluer dans des conditions de chasse idéales, 3 binômes ont tiré leur épingle du jeu : Xavier ROBERT et son setter anglais Dobby remporte le barrage dans la catégorie chasseur avec chien d'arrêt face à Sébastien LEMARIE et Igor, setter anglais également. Du côté des spaniels, la famille HUCHARD récidive avec Alexandre et son springer anglais Hickors en catégorie Junior, puis Patrice avec Ikos, springer anglais, en catégorie chasseur avec spaniels. Malheureusement, leur joie respective aura été de courte durée puisque la finale régionale des Rencontres Saint-Hubert en Moselle a été ajournée. En cause, la propagation de la grippe aviaire H5N8 sur le territoire national et les mesures réglementaires qui en découlent,



à savoir des mesures de précaution telles que l'interdiction des lâchers d'oiseaux sur certaines zones. Dommage...

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui continuent par leur fidélité à faire vivre l'esprit « Saint-Hubert », en particulier nos partenaires pour la fourniture de lots : Fédération des Chasseurs de l'Aube, Société Canine de Champagne-Ardenne, Décathlon, Gamm'vert Chaource, Z'animo Shop, Elevage canin du rucher de Massonville, Champagne Charles Collin, Guillemot Traiteur, Branche Traiteur.



**Surveillance
Gardiennage
Interventions
Protection
Maîtres-chiens
Rondes**



37, rue Voltaire - 10000 Troyes
Tél. : **03 25 73 95 72**
Fax : 03 25 79 50 78
E-mail : 2s2a@2s2a.fr
www.securite2s2a.com

ARMURERIE CHASSE PASSION

**Venez tester gratuitement
la Blaser R8 Pro success
et la Zeiss V8 1.1-8x30**



Inscrivez-vous aux journées Blaser

« Essai gratuit sur notre stand sanglier courant, balles fournies » *
Venez essayer votre futur blaser avant de l'adopter (essais gratuits sur rendez vous au 03 26 58 22 89) * dans la limite des places disponibles

Présence du fournisseur Blaser



**Fusil spécial traque Jeager
Cal 12/76 canon 55 cm**

~~730€~~
499 €

**REMISE
- 10%**

- 10% sur toutes les armes neuves,
"hors promotions" pour les jeunes permis de moins d'un an !!

Armurerie Chasse Passion - 7 Rue de châlons 51700 DORMANS
Tél. 03 26 58 22 89 - Mail : chassession51@orange.fr

naudet Pépinières

PÉPINIÈRES FORESTIÈRES

**Entreprise de reboisement - Travaux préparatoires - Plantations
Plantations Biomasse - Traitements - Dégagements**

SA PEPINIERES NAUDET - 21 290 - LEUGLAY

Déplacement et livraison en France et à l'étranger

www.pepinieres-naudet.com

Plants forestiers

**Plants forestiers
en godets**

Plants truffiers

**Protections
contre le gibier**

Paillages...

LEUGLAY (21)
TEL : 03.80.81.81.76
FAX : 03.80.81.80.30
leuglay@pepinieres-naudet.com

AUTUN (71)
TEL : 03.85.86.27.58
FAX : 03.85.52.31.17
t.puyat@pepinieres-naudet.com

CHEV (89)
TEL : 03.86.43.89.30
FAX : 03.86.43.46.62
lorconnais@pepinieres-naudet.com

PRECHAC (33)
TEL : 05.56.65.27.06
FAX : 05.56.65.27.87
prechac@pepinieres-naudet.com

LAMBESC (13)
TEL : 04.42.92.95.94
FAX : 04.42.92.70.22
laberion@pepinieres-naudet.com

Zanimö SHOP

BIENTOT DISPONIBLE
ALIMENTATION & ACCESSOIRES
Vestes pour les postés jusqu'en 7 XL sur certains modèles



VESTE RESIST

UN PETIT PRIX POUR UNE BELLE RÉSISTANCE !

Cette veste de traque est l'alliance de polyester oxford 600 D doublée PVC et de l'INDECHIREX 800 D.
Ces 2 tissus rendent cette veste robuste, souple et étanche.
Idéale pour la chasse en toute sécurité.
Taille XS>3XL



NOUVEAU
à partir de 89€90

SALOPETTE DE TRAQUE ULTRA RÉSISTANTE
parties renforcées aux cuisses en cordura + Kevlar sur les genoux.
Ultra résistant, anti déchirement, imperméable et respirant.
Idéal traqueur ou bécassier - Taille : 40>60

Vestes - Sweat - Ensembles d'approche - Pantalons - Fuseaux - Gilets -
Cuissards - Guêtres - Chemises - Chaussettes....

VENEZ DÉCOUVRIR TOUTE LA GAMME SUR NOTRE CATALOGUE
VISIBLE EN BOUTIQUE.

Livraison de croquettes possible (nous consulter)
Facilité de paiement

75, ROUTE D'AUXERRE

10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS

03 25 79 85 62

RCS TROYES : 51331535000015

La perdrix fait débat...

Le 13 Décembre 2016, la fédération des chasseurs de l'Aube avait invité une quarantaine de gestionnaires « perdrix grise » sur le site de l'ONCFS de Saint Benoit à Auffargis (78). Ce voyage en bus nous a permis de parler petit gibier et surtout perdrix grise, comme quoi rien n'est perdu et l'envie est toujours là ! Accueillie par Elisabeth Bro, spécialiste de la Perdrix Grise en France, cette journée nous a permis de discuter et d'échanger la richesse et la qualité des échanges nous pousse à croire en l'avenir.



La gestion de nos chemins

Le 21 Octobre dernier, une vingtaine de personnes sont venues découvrir le nouveau prototype de semoir des bords de champs à Villiers Herbissee, le Sem'Obord. Cet outil permet d'appréhender une nouvelle vision de la gestion des bords de champs qui sont très souvent une contrainte pour l'agriculteur. Jean-Charles Callewaert nous a accueilli sur son exploitation agricole pour semer quelques centaines de mètres de bordures de champs. L'implantation d'un mélange composé de graminées et de légumineuses permet de concilier agronomie et biodiversité ! Retrouver un milieu favorable pour la petite faune mais aussi pour le chevreuil.

Les chasseresses majoritaires !

Désireuses d'accéder à plus de mixité dans la chasse, la Fédération Départementale des chasseurs de l'Aube avec l'association Aube L'Chasse ont souhaité mener une politique pour encourager les femmes à pratiquer les activités cynégétiques et moderniser l'image de la chasse.

L'axe fort dans notre département est de proposer des formations spécifiques pour vous mesdames, en 2 ans nous avons ainsi pu doubler le nombre de candidates à l'examen du permis de chasser. Toujours dans cet esprit, une journée de chasse « au féminin » était organisée le 18 décembre en Forêt d'Othe. Plus que le tableau de chasse, cette journée a été l'occasion d'échanger et de partager des moments forts !

Pour Valerie Hennequière, présidente de Aube L'Chasse, « je me réjouis de ces moments de partage, l'idée étant de se retrouver 2 ou 3 fois dans l'année et de rappeler que les chasseresses existent bien et qu'elles vivent avec passion ce loisir 100% naturel. Un petit clin d'œil aussi aux hommes car sur ce dimanche nous nous sommes retrouvées pour une fois majoritaires... une quarantaine de chasseresses pour 6 garçons, ce n'est pas mal non plus ! ».

Pour ne pas privilégier un mode de chasse, le programme était simple, battue sangliers le matin et chasse aux faisans l'après-midi. L'opération ainsi initiée a permis également d'avoir un écho départemental mais aussi national avec la présence du « chasseur Français » et de « la revue nationale des Chasseurs ».





La perdrix grise de plaine



Elisabeth Bro : Direction des Etudes et de la Recherche CNERA « Petite Faune Sédentaire de Plaine »

FDC10 : La reproduction de la Perdrix grise a été désastreuse cette année, pouvez-vous nous dresser un petit bilan général ?

Elisabeth BRO : Désastreuse, oui, c'est bien le terme. On croyait avoir connu le pire en 1981, puis en 2013 ; mais 2016 aura battu tous les records avec en moyenne 1,6 jeune par poule en été. La reproduction de l'espèce a été mauvaise dans tout le grand Bassin parisien, avec des moyennes

départementales variant de 0,8 à 3,8 jeunes/poule. La valeur de l'indice reproducteur enregistré sur différents territoires se superpose très bien avec le cumul des précipitations exceptionnelles tombées plus particulièrement fin mai en région Ile-de-France et Centre – Val-de-Loire, et fin juin dans les Hauts-de-France. Les territoires qui s'en sortent le mieux cette année, affichant malgré tout guère plus de 4 jeunes/poule, se

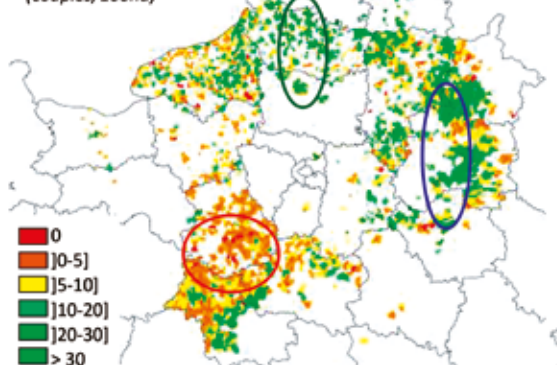
Après avoir connu des maxima en 2005 puis, dans une moindre mesure en 2012, les densités de Perdrix grise ont aujourd'hui fortement diminué. Pour autant, là où elles avoisineront encore 8-10 couples/100 ha au printemps 2017, voire plus sur certains territoires, elles pourront être redéveloppées par la gestion des territoires. Ces niveaux de densité restent parmi les plus élevés d'Europe.

Après cette année noire, les densités de Perdrix grise connaîtront au printemps 2017 le niveau le plus bas enregistré depuis 35 ans que les suivis existent. Interview d'Elisabeth BRO de l'ONCFS pour faire un point.

Densités enregistrées sur les territoires comptés au printemps 2016 (réseau Perdrix-Faisan ONCFS : FNC-FRC-FDC ; représentation communale) et évolution depuis 1995 sur 3 régions agricoles.

Réseau Perdrix/Faisan ONCFS/FNC-FRC-FDC

Carte des densités au printemps 2016 (couples/100ha)



situent principalement en bordure de la Manche, moins touchée par les très fortes pluies.

FDC10 : Pluies exceptionnelles en 2016, vague de chaleur en 2015... Y a-t-il une incidence du changement climatique ?

Elisabeth BRO : Oui, chacun l'aura remarqué : les années se suivent mais ne se ressemblent pas. On note depuis une dizaine d'années une augmentation de la fréquence des mauvaises reproductions. Il est vrai aussi qu'on a connu une situation plutôt favorable pendant une dizaine d'années, entre 1995 et 2005, le contraste est donc d'autant plus grand. Nous n'avons pas établi de relation formelle entre ces années de mauvaise reproduction à répétition et le changement climatique, mais l'hypothèse est probable, c'est pourquoi nous menons un programme de recherche sur ce sujet. L'ONCFS a d'ailleurs édité un dépliant sur la faune sauvage à l'heure du changement climatique lors de la COP21 qui s'est tenue à Paris l'an dernier. On y découvre que les effets sont variés et parfois très complexes.

FDC10 : 1.6 jeune par poule en été : quelles sont perspectives pour le printemps 2017 ?

Elisabeth BRO : Avec un tel indice de la reproduction, on attend en moyenne une diminution des densités de 40 – 60 %. Pour autant, il ne faut pas s'abandonner à la pensée que « la perdrix, c'est foutu ». La situation est certes décourageante mais avec l'aide des chasseurs la perdrix grise est capable de se rétablir de coups durs, comme cela s'est déjà observé par le passé. Il est donc tout particulièrement important que les chasseurs continuent de se mobiliser pour cette espèce.

FDC10 : Certains préconisent une politique de repeuplements, d'autres non. Comment faire la part des avis divergents ?

Elisabeth BRO : La divergence des avis tient en premier lieu à la diversité des situations. Dans certaines régions, je pense par exemple à la Beauce, les densités de perdrix ont fortement décliné durant cette dernière décennie pour atteindre des niveaux très bas, au mieux quelques couples/100 ha, et ce depuis plusieurs années. Dans d'autres régions en revanche, les densités ont certes fortement diminué depuis les belles densités



atteintes en 2005 ou 2012 mais, au printemps 2016, les niveaux étaient encore en moyenne les mêmes que ceux du milieu des années 1990. 2017 sera donc un coup dur, tout en restant, à ce jour, à caractère accidentel. Je rappelle aussi souvent qu'il ne faut pas considérer les densités de 2005 comme une « normale », elles étaient particulièrement exceptionnelles sur de nombreux territoires.

FDC10 : Quel est le retour d'expérience en matière de repeuplements ?

Elisabeth BRO : Les repeuplements (re)deviennent un sujet d'actualité dès lors que l'espèce connaît un mauvais succès reproducteur. De nombreuses opérations ont par exemple été menées dans les années 1980, les années 1990, et plus récemment. Il existe donc un retour d'expérience du terrain correspondant à des situations très variées de milieu, d'ampleur des opérations, etc. Deux grands enseignements sont à retenir. Le premier est qu'un repeuplement doit s'envisager comme une aide supplémentaire à la gestion des territoires (amélioration de l'habitat, limitation des prédateurs) pour « doper » une population à faible densité. Si l'on veut des résultats durables, et pas seulement une amélioration durant les 2 ou 3 ans où sont pratiqués les lâchers, il faut que le milieu soit accueillant. C'est un principe auquel on ne peut déroger, au risque sinon de finir par réaliser des lâchers tous les ans. Le second est que les oiseaux d'élevage ne peuvent faire mieux que les oiseaux sauvages. Il faut donc accepter des pertes, souvent assez importantes, sans se décourager. Les meilleurs

résultats sont obtenus avec des oiseaux élevés de façon extensive et adoptés par des couples sauvages. Mais cela demande un investissement en temps, en logistique, etc., il faut se donner les moyens de ses ambitions.

FDC10 : Vous soulignez l'importance de la gestion des territoires, sans cela pas de résultats durables. Quels sont les principaux enseignements des travaux que vous avez menés avec les FDC ?

Elisabeth BRO : De nombreuses études scientifiques ont en effet été menées en partenariat entre l'ONCFS et les Fédérations des Chasseurs, en particulier des suivis par radiopistage. En terme de démographie de l'espèce, toutes les études, l'étude PeGASE menée en 2010-2011 comme les précédentes ont souligné l'importance des pertes qui interviennent à tous les stades, une « somme de soustractions » disait mon collègue P. Mayot - j'aime bien cette formule. Pertes en poules reproductrices, en moyenne une sur deux entre mars et août, principalement par prédation. Echecs des pontes, de nouveau une sur deux en moyenne, dues à la prédation et aux pratiques agricoles (récoltes). Puis mortalité des poussins. Les deux - trois premières semaines de vie du poussin sont un stade de vie très vulnérable. Les jeunes sont particulièrement sensibles au froid et à la pluie ainsi qu'au manque d'insectes car ils ne thermorégulent pas et ne volent pas tout en ayant des besoins alimentaires importants et spécifiques pour assurer leur croissance et leur développement. Ces quelques données mettent bien en exergue la nécessité d'une action globale pour gérer les populations de Perdrix grise.

FDC10 : D'où l'importance de gérer l'habitat... Le sujet est vaste, quelles sont les idées fortes à retenir ?

Elisabeth BRO : La perdrix grise est une espèce qui peut nidifier, s'abriter et trouver refuge dans une diversité de couverts. Voilà qui offre des perspectives pour des aménagements. Pour être intéressants, ils doivent être circulants à leur base, occultants à leur sommet, pas trop denses ni trop homogènes. Des mélanges d'espèces qui se complètent sont proposés aux gestionnaires, comme par exemple ceux labellisés Agri-faune® dans votre région. L'autre règle à respecter, c'est un mail-

Réseau

Les populations de Perdrix grise sont suivies depuis le début des années 1980 dans le Bassin parisien dans le cadre du réseau Perdrix-Faisan, structure partenariale entre l'ONCFS et des Fédérations de Chasseurs. Son responsable, F. Reitz, également chef de l'unité Faune de Plaine, centralise les données des différents départements participants depuis une trentaine d'années. Il analyse les données et les restitue aux interlocuteurs techniques lors de réunions régionales ainsi que dans une lettre d'information (disponible sur le site internet de l'ONCFS).

Les chasseurs peuvent être fiers de ce suivi historique de grande ampleur. Au printemps 2016, ce sont 600 000 ha qui ont été comptés par battue sur environ 2 000 communes ; et en été, près de 5 200 groupes d'oiseaux qui ont été échantillonnés, pour un total de 18 500 adultes et 13 000 jeunes. Centralisées, ces données permettent de dresser le bilan patrimonial de cette espèce et de répondre aux demandes d'expertise, comme cela a été le cas récemment dans le cadre du rapportage de la directive Oiseaux demandé par l'Europe. A l'échelle locale, ces données permettent de gérer les populations de perdrix au plus juste de leurs potentialités.

lage suffisant sur le territoire pour que tous les oiseaux puissent en profiter. C'est pire que mieux que de faire un aménagement isolé : c'est un piège, qui attire les perdrix mais aussi leurs prédateurs.

En matière d'habitat, un autre point me paraît important à mentionner aujourd'hui : les pratiques agricoles dites « innovantes » (cultures associées, etc.). Elles ont un potentiel intéressant (à valider lors de suivis grandeur nature) et pourraient être un vrai levier d'action. J'espère que l'avenir me donnera raison.



Rencontre avec M. Jean-Pierre Michel

Vice-Président de la Fédération nationale des Communes forestières Et président de la commission nationale sur la chasse

Chasseur de l'aube • Nous connaissons mal votre structure, pouvez-vous nous la présenter ?

M. Jean-Pierre Michel • La Fédération nationale des Communes forestières est une association créée en 1933 qui regroupe, à l'origine, des communes propriétaires d'un patrimoine forestier. Les maires sont aussi des acteurs du développement économique, des aménageurs et des prescripteurs. Aussi, la Fédération s'est peu à peu étendue à de nouvelles collectivités concernées par le développement du secteur forestier. Plus de 6 000 sont adhérentes : des communes principalement mais aussi des syndicats de gestion forestière, des intercommunalités, des départements et des régions.

La Fédération nationale des Communes forestières porte des valeurs communes à l'ensemble de ses membres :

- la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt dans le cadre du Régime forestier, prenant en compte toutes les fonctions de la forêt : économiques, sociales, sociétales et environnementales ;
- le rôle central des élus, garants de l'intérêt général, dans la mise en œuvre des politiques forestières des territoires ;



- une vision de l'espace forestier comme atout du développement local ;
- l'autonomie énergétique des territoires et l'engagement pour le climat ;
- le soutien à une économie de proximité.

Ch.A. • Les 16 et 17 juin, s'est déroulé pour la première fois dans l'Aube le congrès national des communes forestières. Quelle vision avez-vous de la forêt auboise ?

J.P.M. • J'ai, en tant que Président de l'union régionale des Communes forestières Champagne-Ardenne, souhaité que ce congrès se déroule dans ma région. Ce qui a permis à beaucoup de mes collègues élus des communes forestières de venir (la 1^{ère} fois pour beaucoup d'entre eux) à Troyes et de découvrir nos forêts.

Beaucoup ont été surpris lorsque j'ai présenté la forêt et la filière bois de notre nouvelle région « grand est ».

En effet, la forêt c'est : 1860 000 ha, 9870 entreprises, 55 500 emplois, plus de 11 milliards d'euros de chiffres d'affaires... la forêt auboise s'inscrit parfaitement dans cette logique économique.

Ch.A. • Les forêts communales sont exclusivement gérées par l'Office National des Forêts, comment intervient l'élu dans cette gestion ? Quel interlocuteur doivent privilégier les responsables chasse ?

J.P.M. • De par la loi et le code forestier, les forêts publiques relèvent du régime forestier avec un gestionnaire unique qui est l'office national des forêts.

Il existe un contrat d'objectif et de performance (le COP actuel est signé pour la période 2016/2020) entre l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR.

Ce contrat détermine les rôles de chacune des parties. Il y a plusieurs niveaux de dialogue (national, régional, local) et les décisions sont plus le fruit de la concertation que de rapport de force et ou de pouvoir.

Mais ce qu'il ressort c'est que l'ONF est bien le conseiller (rôle technique, d'information, de surveillance, ou autres...) mais la décision finale appartient au maire et à son conseil municipal.

Plus particulièrement pour la chasse, l'agent ONF assure un rôle de surveillance, par ex : mission de police, respect des limites, du plan de chasse, suivi des populations de gibier et de l'évolution des dégâts subis par les peuplements...

Il n'y a donc pas, à mon avis, d'interlocuteur privilégié mais une bonne concertation chasseur, propriétaire, gestionnaire. Et ce, à tous les stades de la pratique de la chasse tant sur les évaluations de la présence du gibier, les demandes de plan de chasse, leur réalisation et l'équilibre sylvo-cynégétique.

Ch.A. • Comment jugez-vous les relations entre les chasseurs et les élus des communes propriétaires des forêts en France et surtout dans notre département ?

J.P.M. • Que ce soit dans votre département ou partout en France, je reste persuadé que rien ne se fera sans dialogue entre les propriétaires et les chasseurs au niveau départemental avec les Schémas Départementaux ou local avec les commissions locales.

Nous savons qu'il y a des confrontations, des points de vue qui ne sont pas les mêmes, seul le dialogue permettra d'y arriver.

Ch.A. • Les chasseurs reprochent souvent à l'ONF d'avoir une politique de gestion agressive envers les populations de cervidés ou de suidés, partagez-vous ce sentiment ?

J.P.M. • Je vous ai décrit les rôles des agents de l'ONF en tant que gestionnaires des forêts communales : rôle d'alerte quand la forêt ne peut plus supporter un nombre d'animaux sans crainte pour son avenir, sa régénération...

Sans être féru des statistiques, je vous rappelle qu'en 20 ans les tableaux de chasse ont été

multipliés par 3.8 pour le cerf, 3.2 pour le chevreuil et 4.3 pour le sanglier.

Le cerf occupait 26% des forêts en 1985 et 45% en 2005 !

Combien d'études ont été réalisées sur le thème «conflit forêt/gibier». C'est une préoccupation ancienne. On peut lire dans le «traité des bois et des forêts» écrit par Duhamel de Monceau en 1760 :

« Les seigneurs doivent opter, c'est-à-dire ou renoncer à élever du bois, ou se priver de gibier, ou se déterminer à développer leurs semis avec des palis, dont la dépense est très considérable... »

Enfin, peut-on reprocher aux propriétaires, à l'ONF ou aux communes de ne pas s'inquiéter de l'avenir de la filière bois ?

Peut-on penser que les chasseurs font peu de cas de l'emploi que cette filière génère sur le territoire (450 000 emplois en France !) et du développement économique qu'elle peut susciter ?

Nous devons avoir le même objectif : la gestion durable des forêts.

Ch.A. • La notion d'équilibre agro sylvo cynégétique, c'est de tendre vers des équilibres espèces/milieux, mais ne sommes-nous pas en train d'atteindre cet équilibre dans nos forêts communales ?

J.P.M. • Il m'est impossible de répondre par oui ou par non à cette question. Les animaux ne connaissent pas les frontières entre les forêts qui peuvent être publiques (domaniale ou communale) ou privées. Nous devons plus raisonner en massif ou en territoire.

Aujourd'hui, le Maire a une responsabilité vis-à-vis des générations à venir et il est urgent d'agir si l'équilibre n'est pas respecté. Ce n'est pas parce qu'un problème est difficile et complexe à résoudre qu'il ne faut pas tout faire pour trouver des solutions concertées et partagées.

Ch.A. • Ne pensez-vous pas que les prix de locations parfois prohibitifs perturbent quelque peu cette approche d'équilibre ?

J.P.M. • J'ai souvent entendu les chasseurs faire des reproches concernant le prix des locations.

Le Maire n'est pour rien dans ces montants, puisqu'en adjudication, c'est bien le chasseur qui lève le doigt et qui propose le prix !!!!

Puis ensuite, on entend ce genre de réflexion : vu le prix que l'on paie, on veut du gibier...

Alors je dis d'accord, sortons de ce cercle vicieux de surenchères, travaillons ensemble, trouvons ensemble les solutions qui s'imposent et faisons le rapidement, régulièrement de manière respectueuse des uns et des autres et dans le dialogue.

Ch.A. • Aujourd'hui, nous sommes probablement le seul loisir à payer des sommes aussi fortes aux collectivités... Mais jusqu'à quand ? Car vous ne pouvez ignorer que le nombre de chasseurs baisse et potentiellement pour vous moins de clients ! Alors pourquoi ne pas imaginer un projet expérimental commun pour favoriser le recrutement ?

J.P.M. • Je pense que vous avez compris que la forêt a besoin des chasseurs et les chasseurs ont besoin de la forêt, tout comme tous les autres citoyens en ont besoin. La fonction économique de la forêt n'est pas sa seule fonction elle a aussi des fonctions écologiques (captation carbone, eau...) et sociétales (affouages, champignons...).

Depuis les années d'après-guerre, la société a changé (moins d'habitants dans les campagnes...) les chasseurs qui chassaient pour se nourrir n'ont plus à le faire aujourd'hui et le résultat est que nous avons, aujourd'hui, moins de chasseurs (- 15 000 an) et une population vieillissante.

J'en ai déjà discuté avec le Président de la FNC et j'ai déjà, plusieurs fois, répondu à son invitation à me rendre à son assemblée générale. C'est lors de cette manifestation que j'ai entendu plusieurs présidents départementaux présenter les actions qu'ils mènent pour inverser cette courbe et attirer de nouveaux, voire nouvelles, chasseurs.

Encore une fois, dialoguons, mettons les problèmes sur la table et trouvons ensemble les solutions qui conviennent.

Grippe aviaire les informations...

A la suite de la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-Ouest et de cas dans la faune sauvage, le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt a décidé par arrêté ministériel du 5 décembre 2016 de relever le niveau de risque vis-à-vis de la maladie au niveau « élevé » sur l'ensemble du territoire national (France métropolitaine). Ce choix a également été motivé par l'évolution rapide de la situation sanitaire en France et dans plusieurs pays d'Europe et par la dynamique de propagation du virus.

Pour rappel, le 16 novembre dernier, sur la base d'un avis de l'Anses, le niveau de risque avait déjà été relevé de « négligeable » à « modéré » sur tout le territoire national. Dans les zones humides considérées comme des zones à risque particulier et qui constituent des arrêts sur la route des oiseaux migrateurs, le risque avait été qualifié d'« élevé ». Certains foyers découverts ces derniers jours se situent en dehors de ces zones. En conséquence, le niveau de risque est désormais qualifié d'« élevé » sur l'ensemble du territoire.

Le risque « élevé » entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire national, à savoir :

Des dérogations peuvent être sollicitées pour les lâchers de faisans et de perdrix sous certaines conditions, tout comme pour l'utilisation des appelants. Il prévoit une visite vétérinaire pour évaluer l'application des mesures de biosécurité dans l'élevage de provenance et attester le bon état clinique des animaux. Des mesures de nettoyage et désinfection strictes doivent être appliquées lors du transport. Dans le département de l'Aube les éleveurs bénéficient de cette autorisation.

Attention, en raison de l'évolution de la situation et de la survenue de nouveaux cas, ces dérogations peuvent devenir caduques : contactez la DDCSPP de l'Aube pour connaître la situation en temps réel pour ces dérogations.

- l'obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles (sauf dérogation précisée par arrêté) et toutes les basses-cours (sans dérogation possible)
- l'interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes, et en particulier des marchés de volailles vivantes.

Globalement, des mesures de biosécurité strictes doivent être respectées dans toutes les exploitations de volailles et par toutes les personnes susceptibles de rentrer dans les élevages de volailles du territoire national.

La surveillance de la faune sauvage a également été renforcée : réseau de surveillance de l'ONCFS et de la FDC10 (Sagir). Afin de protéger le territoire national, nous vous rappelons l'importance de **signaler toute mortalité d'oiseaux sauvages**. En cas de mortalité, même isolée, d'un oiseau appartenant aux familles d'anatidés (canards), laridés (goélands, mouettes), rallidés (poules d'eau), la recherche d'influenza aviaire doit être mise en œuvre. Aucun cas humain lié à ce virus n'a été signalé dans le monde à ce jour. Les premières analyses indiquent que le virus n'a pas de caractère zoonotique.

Le Ministère de l'agriculture appelle à la vigilance de tous les acteurs : éleveurs, chasseurs, propriétaires particuliers de basses-cours, autres détenteurs d'oiseaux, vétérinaires, etc afin de tout mettre en œuvre pour nous protéger de la propagation de ce virus. La gestion de ce nouvel épisode d'influenza aviaire dépend de la mobilisation et l'engagement de tous.

Message de la DDCSPP de l'Aube



MESURES DE LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN FRANCE

Mesures de biosécurité renforcées à destination des chasseurs et détenteurs de gibier à plumes ou d'appelants

SUR LE SITE DE DÉTENTION DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- Séparer les gibiers à plumes (faisans, perdrix, canards colverts, appelants) des oiseaux d'élevage commerciaux (poulets, canards gras...) pour éviter tout contact direct et indirect par le biais des véhicules, des personnes et du matériel commun.
- Éviter la fréquentation par des animaux sauvages des points d'alimentation et d'abreuvement, en les protégeant.
- Changer de tenue, nettoyer vos chaussures et le matériel utilisé afin d'éviter d'être vecteur passif de virus, après toute activité auprès de vos oiseaux.
- Laisser sur le lieu de détention l'ensemble tenue/matériel et les nettoyer régulièrement.

LORS DES ÉCHANGES ET ACHATS DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- Éviter/limiter les échanges d'oiseaux, la propagation de ce virus s'effectue par contact direct entre animaux ou via les fientes contaminées, les échanges d'oiseaux sur de longues distances sont les plus risqués.
- S'approvisionner dans des élevages faisant l'objet d'un suivi sanitaire, employant des mesures de prévention et soumis à des contrôles officiels.

LORS DE LA CHASSE

- Rester vigilant lors de la chasse à toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages⁽¹⁾.
- Contacter rapidement un agent de votre Fédération départementale des chasseurs ou de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage.

En cas de mortalité anormale :

- isoler et protéger les cadavres ;
- contacter rapidement votre vétérinaire ou votre direction départementale en charge de la protection des populations.

LORS DES TRANSFERTS DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- Transporter le gibier ou appelants dans des caisses dédiées ; elles seront nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.

1. Pour en savoir plus rapprochez-vous de vos fédérations nationales, régionales et départementales des chasseurs et aussi <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviare> - STRATÉGIE DE GESTION D'UNE CRISE SANITAIRE

Références réglementaires : (1) Arrêté du 1^{er} août 2001 fixant les mesures sanitaires concernant l'usage des appelants utilisés pour la chasse au gibier d'eau, note de service DGAL/SDSPA/2011-8007 ; article 12 de l'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire / (2) Arrêté DGAL/SDSPA/2016-507

Document en téléchargement sur le site de la Fédération des Chasseurs

La réglementation est susceptible d'évoluer en fonction du contexte épidémiologique. Vous pouvez contacter la DDCSPP de l'Aube pour toute demande d'information :



Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations
Service santé et protection animales et environnement

Cité administrative des Vassales
CS 30376 - 10004 TROYES CEDEX.
Tél. 03 25 80 33 33.
ddcspp-sante-animale@aube.gouv.fr

Retrouvez les informations sur notre site internet (www.fdc10.org) ou sur Facebook





L'AFACCC 10 souhaite mettre à l'honneur le Porcelaine



Chien originaire de Franche Comté, il serait descendant des grands Saint-Hubert blancs de Lorraine, eux-mêmes descendants des chiens blancs du Roy, utilisés dans les meutes royales du temps de François I^{er}.

Le nom de baptême fut très certainement donné courant 19^{ème} par le Marquis de FOUDRAS en rapport avec la couleur de sa robe très blanche avec quelques tâches oranges bien rondes.

ASPECT GENERAL :

Chien de petite vénerie de taille moyenne, construit pour la vitesse, distingué il a une tête en forme de poire, avec une bosse occipitale arrondie et un front plat.

SIGNES CARACTERISTIQUES DE LA RACE :

La robe qui rappelle l'aspect transparent de la porcelaine est blanche. Les tâches orange des poils qui se superposent aux tâches noires de la pigmentation de la peau ainsi que les mouchetures des oreilles sont les signes caractéristiques de la race.

UTILISATION DU PORCELAINE

Chien avec une gorge bien sonore, de bonne vitesse bien soutenue il a un nez très fin à la fois subtil et puissant qui lui permet d'être un des plus grands spécialistes dans la voie du lièvre qu'il chasse d'amitié. Toutes ces qualités lui permettent de chasser brillamment le chevreuil et bien sûr le sanglier.

Sur les 6 dernières coupes de France sur sanglier 3 ont été remportées par la meute de Porcelaine.



A vos agendas L'AFACCC 10 organise quatre épreuves cette année :

- **Le 26 février 2017** concours de meute sur sanglier au camp militaire de Sissonne.
- **Le 4 et 5 mars 2017** concours de meute sur chevreuil (le lieu reste à définir)
- **Le 11/12 mars 2017** concours de meute sur lièvre à Rigny la Nonneuse
- **Le 19 mars 2017** concours de chien de pied sur sanglier à Chamoy

Venez voir et écouter nos chiens, restauration et buvette sur place.



